



Evaluation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale

**Deuxième avant-projet (pour examen)
24 mars 2017**

Résumé analytique

Contexte et objectif

ES1. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a commandé une évaluation indépendante en vue de déterminer les progrès qu'il a accomplis depuis la réforme de 2009 au regard de son objectif général et des principaux résultats attendus. L'évaluation a couvert la période allant d'octobre 2009 à octobre 2016.

ES2. L'objet de l'évaluation, tel que défini dans la note conceptuelle à l'annexe A et approuvé par le Bureau, est:

- a) d'apporter des éléments tangibles qui permettent de déterminer si le CSA, en tant que forum multipartite, est en voie de concrétiser la vision exposée dans le document relatif à la réforme et les résultats qui en sont attendus;
- b) d'évaluer dans quelle mesure le CSA assume de manière efficiente et efficace les rôles qui lui sont assignés dans le document relatif à la réforme, et avec quel impact;
- c) d'examiner les modalités de travail, notamment le programme de travail pluriannuel du CSA, afin de déterminer l'incidence des processus décisionnels et de la planification sur l'efficacité;
- d) de proposer des recommandations pour l'avenir, en vue de permettre au CSA de répondre efficacement aux nouveaux défis en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de développer encore ses avantages comparatifs et de renforcer son rôle moteur dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale; et
- e) de tirer des enseignements sur la collaboration entre parties prenantes, domaine dans lequel le CSA offre un modèle susceptible d'être reproduit ailleurs.

Méthodologie

ES3. L'évaluation s'est principalement appuyée sur une collecte de données qualitatives, réalisée à partir d'entrevues semi-structurées avec des informateurs clés et de discussions au sein de groupes de réflexion, ainsi que d'observations effectuées lors de la quarante-troisième session plénière du CSA. Ces données ont été complétées par des éléments tangibles tirés principalement de documents du Comité, des Agences et organismes basées à Rome, du Mécanisme de la société civile, du Mécanisme du secteur privé, ainsi que d'autres parties prenantes. L'équipe d'évaluation a consulté 361 personnes au cours de ce processus, dont 156 dans le cadre de missions menées aux États-Unis, en France, en Jordanie, en Ouganda, au Panama, aux Philippines et au Sénégal. L'évaluation a couvert toutes les structures principales du Comité. Les contraintes de temps et de budget ont limité, entre autres choses, l'éventail de parties prenantes qu'il a été possible de consulter; par exemple, les parties prenantes au siège des Nations Unies à New York et à Genève.

Résumé des principales conclusions

Renforcement de la coordination

ES4. Le CSA est considéré au niveau mondial comme étant l'organe compétent pour traiter des thématiques de sécurité alimentaire et de nutrition et pour répondre aux

priorités importantes dans ce domaine. Le Comité a permis de généraliser le concept de nutrition et a pris des mesures pour renforcer ses activités autour de la thématique nutrition, une tâche difficile en raison de l'encombrement et de la fragmentation de l'espace de discussion autour de cette thématique. Les séances plénières annuelles, qui forment la principale plate-forme de coordination au niveau mondial, ont vu une augmentation constante du nombre de délégués présents, ce qui reflète un intérêt croissant pour les travaux du CSA. Par contre des inquiétudes ont été notées concernant le grand nombre d'événements parallèles qui font courir le risque d'éclipser la plénière principale ainsi que vis-à-vis du nombre relativement faible de délégués au niveau ministériel participant à la session. Le CSA a pris des mesures pour renforcer ses liens avec les initiatives au niveau régional, mais n'a pas avancé dans son rôle de promotion d'une plus grande coordination au niveau régional. Il existe de nombreuses plates-formes de coordination au niveau national pour la Sécurité alimentaire et la Nutrition mais les liens entre ces plateformes et le CSA sont pour l'instant encore trop faibles. Le Cadre stratégique mondial (GSF) devrait contribuer à renforcer la coordination sur les questions de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition, mais son format actuel et le faible niveau de notoriété auprès des utilisateurs potentiels limitent son efficacité.

Une convergence des politiques améliorée

ES5. Le CSA a élaboré trois principaux produits politiques et 13 séries de recommandations relatives aux politiques, informées par les rapports HLPE et les Axes de travail politiques. Ces produits sont le résultat de processus de négociation. Il y a différents niveaux de compréhension entre les parties prenantes concernant le sens à donner au concept de "convergence des politiques" tout comme les avis divergent sur la manière dont le CSA devrait aborder la convergence des politiques. Il y a une volonté de la part de certains acteurs du CSA de définir clairement au préalable quels sont les résultats que l'on veut obtenir de la part d'un produit politique ou bien d'un ensemble de recommandations relatives aux politiques ainsi que sur la manière dont celles-ci seront utilisées, avant d'investir beaucoup de ressources et d'énergie dans le processus de développement de ces produits.

ES6. Le rôle du CSA dans la fourniture de soutien et de conseils aux pays et régions n'est pas clair et aucun pays ni région n'a pour l'instant encore sollicité ce genre d'assistance. Le CSA a approuvé le projet de cartographie des actions réalisées au niveau national en matière de Sécurité alimentaire et Nutrition afin d'alimenter la réflexion des pays dans la conception de leurs politiques, stratégies et programmes, mais ce travail n'a pas été intégré, ni dans le calendrier du CSA ni dans le PTPA.

ES7. Le CSA a fourni une plate-forme pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques sur les DVGT et a mené un exercice de révision des DVGT qui a abouti à un rapport de suivi préparé par le MSC. Il a approuvé les recommandations pour des événements similaires au niveau national et régional.

ES8. La 40^e Session plénière du CSA a approuvé un ensemble complet de recommandations sur le rôle de Suivi du CSA. Il a procédé à une évaluation périodique de l'efficacité du CSA à travers un sondage servant de base de référence. Il n'a pas assuré le suivi des principaux produits du CSA ni les résultats des principaux Axes de travail. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son rôle en matière de Suivi ont été entravés par des divergences de vues sur ce qu'il faut comprendre par "Suivi", une divergence qui découle

essentiellement d'une confusion dans l'utilisation du terme "Suivi" (*NdT: le terme "monitoring" en Anglais inclut une connotation de "surveillance" et de tutelle*).

ES9. Le rapport SOFI est un élément important du mécanisme de suivi du CSA car il observe les progrès réalisés dans la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le monde. La nouvelle mouture du rapport SOFI va se focaliser sur le suivi des ODD.

ES10. Les DVGT ont été utilisées et appliquées au niveau national, régional et mondial. Les initiatives qui sont mentionnées dans le compte rendu de l'exercice de révision reflètent une variété d'approches, y compris la sensibilisation, la mise en place de plates-formes multipartites ainsi que des applications pratiques comme la cartographie des conflits, la cartographie foncière et des nouveaux systèmes d'enregistrement fonciers.

Fonctionnement du Comité réformé

ES11. Le tableau ci-dessous résume la manière dont le CSA a rempli les six rôles principaux qui lui ont été attribués:

Rôle 1: Coordination au niveau mondial	Le CSA a organisé des séances plénières annuelles, servant de forum pour la coordination des questions relatives à la Sécurité alimentaire et la Nutrition. L'augmentation du nombre de délégués et d'autres participants suggère qu'ils considèrent important d'y assister et qu'ils en retirent quelque chose.
Rôle 2: Convergence des politiques	Le CSA a rempli son rôle de promotion de la convergence des politiques à travers le développement et l'approbation de produits de convergence des politiques et ainsi qu'à travers des recommandations relatives aux politiques. On note une adoption progressive de son principal produit de convergence des politiques (DVGT) mais il est encore trop tôt pour pouvoir en mesurer l'impact.
Rôle 3: Fournir un soutien et des conseils aux pays et régions	Le CSA n'a pas fourni de soutien ni de conseils aux pays et régions, étant donné qu'aucune demande en ce sens n'a été formulée. Il n'est pas clairement établi comment ce rôle devrait être compris et il n'a pas été indiqué de détails sur la manière dont le CSA devrait fournir un soutien ou des conseils.
Rôle 4: La coordination au niveau national et régional (phase II)	Le CSA a tenté d'établir des liens avec ces niveaux lors de la séance plénière, mais la sensibilisation à ces niveaux s'est limitée aux engagements de la Présidence lors des Conférences régionales de la FAO ainsi que d'autres événements régionaux. Les détails de ce rôle n'ont pas été précisés par le CSA.
Rôle 5: Promouvoir la redevabilité et partager les bonnes pratiques à tous les niveaux (phase II)	Le CSA a proposé des plateformes de partage des Bonnes pratiques au niveau mondial à travers des événements spéciaux tenus lors de la semaine de la Plénière du CSA. Il n'a pas élaboré de cadres structurants pour aider les pays et les régions à assurer le suivi des progrès dans la réalisation de leurs objectifs de Sécurité alimentaire et Nutrition.
Rôle 6: Développer un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (phase II)	Le Cadre stratégique GSF a été élaboré et approuvé par la Plénière du CSA (2012). Mais le degré de notoriété du GSF est faible et l'étendue de son usage ou de son application est inconnue. Le CSA est entrain de réviser le GSF dans le but de l'améliorer.

Bureau et Groupe consultatif

ES12. Le rôle du Bureau semble principalement se limiter à approuver strictement ce qui a été élaboré et approuvé par les groupes de travail à composition non limitée (GTCNL). Ceci peut s'expliquer par le fait que les membres du Bureau (qui dans certains cas président également l'un ou l'autre GTCNL) rechignent à rouvrir des débats sur des points convenus qui ont nécessité un long processus afin de parvenir à un consensus, ainsi que le court délai disponible pour le changement. Il y a un désaccord au sein du Comité sur la composition du Groupe consultatif et la répartition des sièges entre les secteurs. Plusieurs propositions, souvent contradictoires ont été présentées à l'équipe d'évaluation en vue de résoudre ce désaccord.

Agences basées à Rome

ES13. Les ABR jouent un rôle clé au sein du CSA. Ils siègent au Groupe consultatif du CSA et à la Plénière. Ils apportent leur expertise technique et politique au Comité, contribuent au financement et mettent à disposition du personnel détaché au Secrétariat du CSA, offrent des possibilités au Comité de diffuser les conclusions et les recommandations du CSA et enfin soutiennent l'utilisation des produits du CSA au niveau des pays. 38 % de la contribution des ABR se fait sous la forme de mise à disposition de personnel senior détaché. Ces détachements ont parfois connu du retard dans leur implémentation, ce qui a un impact sur la stabilité du Secrétariat.

Le Secrétariat

ES14. La structure actuelle et la répartition du travail au sein du Secrétariat ne sont pas optimales. Une meilleure utilisation pourrait être faite du personnel de haut niveau. Il y a une absence de clarté en ce qui concerne les rapports hiérarchiques du Secrétaire et la mesure dans laquelle le Président du Comité a autorité sur le Secrétariat. Les membres du CSA et les parties prenantes ont déclaré être globalement satisfaits de la performance du Secrétariat du CSA et ont exprimé leur appréciation de la bonne organisation de la 43e session plénière. Le suivi des décisions liées au processus du Comité est assuré par le Secrétariat du CSA sous la forme d'un rapport d'activité annuel du CSA qui sert de document de référence pour la discussion en plénière sur le Programme de travail pluriannuel (PTPA) du CSA. Cependant, il a été noté que ce mécanisme de suivi concerne uniquement les décisions prises lors de la toute dernière session plénière.

HLPE (Groupe d'experts de haut niveau)

ES15. Le Groupe d'experts de haut niveau a produit 10 rapports entre 2011 et 2016 et ceux-ci ont éclairé les recommandations relatives aux politiques du CSA. Les rapports HLPE sont utilisés au-delà du Comité, au niveau mondial et ont été référencés dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. La promotion des rapports HLPE est confiée en grande partie au Comité directeur, avec le soutien du Secrétariat du HLPE. Des membres du Comité directeur ont exprimé leur inquiétude vis-à-vis des ressources limitées disponibles pour une plus large promotion des rapports HLPE, en particulier au niveau des pays.

Mécanisme de la Société Civile

ES16. Le MSC a participé à tous les principaux processus du Comité. Le mécanisme a également contribué à la fonction de suivi du Comité à travers son rapport synthétique sur les expériences de la société civile vis-à-vis de l'utilisation et la mise en œuvre des DVGT. Les membres du CSA ont exprimé leur appréciation de la contribution apportée par le MSC au bon fonctionnement du Comité. Mais il y a également des membres et des parties prenantes du CSA qui critiquent la manière dont fonctionne le MSC. La préoccupation soulevée est que les mouvements sociaux sont trop dominants au sein du MSC et que les voix des autres

groupes / organisations, à savoir les organisations internationales non gouvernementales, ne sont pas suffisamment entendues. Il y a des groupes qui estiment que leurs voix ne sont pas entendues au CSA car il ne leur a pas été accordé d'espace au sein du MSC. Bien que ces organisations soient critiques vis à vis du MSC, elles persistent à dire que le MSC est un mécanisme très précieux pour la réalisation des résultats du CSA et veulent en améliorer le fonctionnement général.

Mécanisme du Secteur Privé

ES17. La participation du secteur privé aux sessions plénières du CSA a augmenté depuis 2010. Il a participé aux travaux intersessions du CSA et a organisé des forums de partenariat. Deux thèmes connexes ont émergé des entretiens avec les membres du secteur privé du MSP. Le premier thème est lié au sentiment de la part des membres du MSP que leurs préoccupations ne bénéficient pas du même niveau d'attention que les questions soulevées par le MSC. Le deuxième thème est que, au vu du nombre croissant et la diversité des organisations qui rejoignent le MSP, le nombre de sièges au Groupe consultatif du CSA devrait être augmenté.

PTPA - MYPOW

ES18. Un thème qui est revenu souvent dans les entretiens est le ressenti que le Comité se charge de trop de choses, ce qui a un impact négatif sur la performance du Comité. Il y a un fort appel pour une définition plus efficace des priorités dans les activités du Comité. En particulier, la nécessité de réduire le nombre d'Axes de travail a été soulevée. L'actuelle période biennale du programme de travail pluriannuel pose un horizon trop proche pour servir de plan stratégique ou de cadre structurant pour le travail du Comité.

Budget

ES19. Le budget du CSA devrait être examiné dans sa totalité et cela inclut le budget de la Plénière et des Axes de travail, ainsi que celui du HLPE et du MSC. Le CSA ne dispose pas d'un budget prévisible et durable. L'évaluation a révélé un sous-financement chronique du PTPA.

Communication et sensibilisation

ES20. Les efforts de communication et de sensibilisation ont donné des résultats mitigés. Le Comité est connu au niveau mondial mais sa notoriété au niveau des pays est faible. La communication entre Rome et les capitales a été jugée problématique, en partie du au fait que le Secrétariat n'a pas de Termes de référence pour communiquer directement avec les pays. L'intégralité des activités prévues dans la stratégie de communication n'a pu être mise en œuvre en raison d'un manque de financement.

Modèle multipartite

ES21. Le CSA est une plate-forme multipartite unique dans le système des Nations Unies. Les personnes interrogées ont listé parmi les caractéristiques ou les facteurs critiques qui lui permettent de remplir efficacement sa fonction le fait de disposer d'un programme ciblé, d'un financement durable, de ressources humaines expérimentées, de la confiance, du respect mutuel et d'une volonté de collaboration. Le CSA s'efforce d'être inclusif, mais les questions linguistiques ou bien le manque de services de traduction et d'interprétation excluent parfois de manière involontaire des personnes des discussions politiques et des processus de négociation.

Conclusions

ES22. **Conclusion 1:** Le Comité a apporté une contribution à l'amélioration de la coordination mondiale sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Il a mis en oeuvre des mécanismes et des processus pour mener à bien son rôle de coordination mondiale. Alors que le Comité a abordé les questions pertinentes qui relèvent de son mandat, il n'a pas suffisamment exposé ni exploité son avantage comparatif en matière de sécurité alimentaire et de nutrition car il lui manque une stratégie globale pour le faire. Le Document relatif à la réforme est le document fondateur du CSA réformé, mais il ne peut remplacer une stratégie d'action.

ES23. Le Comité est la seule plate-forme au sein du système des Nations Unies qui rassemble un large éventail de diverses parties prenantes au niveau mondial pour élaborer des lignes directrices et formuler des recommandations relatives aux politiques. Le processus de discussion (à l'exception de la décision finale) est également singulier et propre au Comité, à travers des discussions d'égal-à-égal avec des acteurs non étatiques. La société civile et le secteur privé participent dans tous ses principaux processus et ils peuvent s'appuyer sur les données probantes et la documentation de cas que lui fournissent les Rapports du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE). Ce mode de fonctionnement fait du CSA une institution unique en son genre au sein du système des Nations unies. Toutefois, cette caractéristique est largement ignorée en dehors du quartier général à Rome. Le Comité est vu par ceux qui y sont étroitement associés, comme traitant des questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, mais étant donné que le Comité est largement inconnu au niveau national, il n'a peut être pas de pertinence aux yeux des «bénéficiaires ultimes» de ses travaux.

ES24. Les travaux du Comité à ce jour couvrent un large éventail de questions en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition, nombreuses d'entre elles étant couvertes par ailleurs. Alors que ces thématiques sont pertinentes et importantes, le Comité n'est pas toujours clair sur la valeur ajoutée qu'il peut apporter en se saisissant de certaines questions. Par exemple, il n'a pas suffisamment exposé sa vision et sa stratégie pour contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la nutrition. La contribution du Comité à la coordination au niveau régional et national a été minime étant donné qu'il n'a pas élaboré ce qu'implique une telle coordination pour lui même.

ES25. **Conclusion 2:** Le Comité a contribué à l'amélioration de la convergence des politiques sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition dans la mesure où il a développé des produits politiques qui ont des applications potentielles dans de nombreux pays et régions. Le Comité est parvenu à une convergence sur certaines questions politiques au niveau mondial, mais cela ne s'est pas encore traduit par une utilisation généralisée et une large application de ses produits de convergence des politiques.

ES26. **Conclusion 3:** Le Comité a contribué à des actions nationales en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition par le biais d'un appui technique (fourni par la FAO, par d'autres partenaires au développement et par la société civile) ainsi que des conseils fournis aux pays dans l'utilisation et l'application des DVGT. Le rôle du CSA dans la facilitation du soutien et de la fourniture de conseils aux pays et régions n'est pas clair et les actions de soutien que les pays ont reçu de la part de la FAO et d'autres acteurs n'ont pas été facilitées par le Comité. Le CSA ne dispose que peu d'informations sur les besoins des pays et n'a pas non plus d'informations sur les nombreuses plates-formes consacrées à la Sécurité alimentaire et à la Nutrition qui existent au niveau national et régional. Ces informations

sont nécessaires pour que le CSA puisse faciliter la fourniture de conseils et d'actions de soutien au niveau national et régional. Le Comité a apporté une modeste contribution à la promotion de la redevabilité grâce à son événement thématique sur le "Suivi" des DVGT. Le rôle que le CSA veut jouer dans le domaine du "Suivi" n'est pas clair et peu de progrès ont été réalisés dans le suivi des principaux produits et recommandations relatives aux politiques du Comité.

ES27. **Conclusion 4:** Le Comité fonctionne et a réussi à générer un niveau élevé de résultats depuis la réforme de 2009. Il pourrait néanmoins être plus efficace et efficient. Sa performance dans chacun des six rôles qui lui ont été attribués est inégale. Des lacunes demeurent et des problèmes devraient être résolus afin de pouvoir être pleinement efficace et efficient.

ES28. En tant que plate-forme de coordination au niveau mondial, le Comité a réussi à rassembler un large éventail d'acteurs dans les sessions de discussions et négociations sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Cependant, il est trop tôt pour savoir si ceci a engendré un renforcement de la collaboration entre les parties prenantes au niveau national. Le Comité a su fournir des produits de convergence des politiques et il existe des preuves de l'utilisation de l'un de ses principaux produits. Les rôles que le Comité n'a pas remplis efficacement sont les suivants:

- Appui et conseils aux pays et régions.
- Coordination au niveau national et régional
- Promotion de la responsabilisation et partage des Bonnes pratiques

ES29. Il y a un manque de clarté et d'accord sur la manière dont le Comité devrait remplir ces rôles. En ce qui concerne la fourniture de soutien et de conseils aux pays et régions, le Comité peut, au mieux, uniquement faciliter des actions de soutien et des conseils aux pays et régions. Le Comité est un organe intergouvernemental de politique et non un organe exécutif. Les agences basées à Rome et d'autres institutions du système des Nations Unies sont mieux placées pour fournir un soutien et des conseils aux pays et régions.

ES30. En ce qui concerne le rôle joué par le CSA dans la promotion de la redevabilité et le partage des Bonnes pratiques, le Comité a pris un bon départ avec l'organisation d'événements à l'échelle mondiale pour le partage des Bonnes pratiques. Il y a cependant des opinions divergentes au sein du Comité sur son rôle dans le Suivi et sur les résultats dont il devrait assurer le suivi. Il est impossible, ni souhaitable que le Comité s'embarque dans un Suivi en profondeur de la mise en œuvre au niveau national des nombreuses recommandations relatives aux politiques et des produits politiques. Des bilans périodiques et des évaluations ponctuelles sont probablement plus appropriés.

ES31. Le Bureau, le Groupe consultatif et les GTCNL jouent un rôle central dans l'élaboration de l'ordre du jour du comité et du contenu de ses travaux. Le Groupe consultatif ajoute de la valeur au travail du Bureau, mais la contestation de la composition du Groupe consultatif risque de réduire l'efficacité du Groupe consultatif. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé jouent un rôle important dans la facilitation des contributions des acteurs non étatiques aux travaux du Comité. Les deux mécanismes cherchent à avoir « l'espace » nécessaire pour faciliter efficacement la représentation des points de vue de leurs organisations participantes. Les réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif sont une plate-forme pour influencer les décisions du Bureau et en fin de compte, la Session plénière. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait une contestation de la représentation et de la répartition des sièges au sein du Groupe consultatif.

ES32. Le Groupe d'experts de haut niveau a produit des rapports qui couvrent une série de thématiques en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition. Il existe un large consensus parmi les membres du CSA et les parties prenantes sur l'importance que revêtent les travaux du Groupe d'experts de par le fait qu'ils fournissent les données scientifiques probantes qui permettent d'éclairer et de fonder les décisions du Comité. Toutefois, le potentiel de ces experts n'est pas pleinement exploité. Le Groupe d'experts fait face à un certain nombre de défis, y compris une absence de ressources suffisantes pour promouvoir ses activités.

ES33. Bien que soumis à un processus rigoureux qui s'attache à définir les priorités du Comité sur l'exercice biennal, le programme de travail pluriannuel (PTPA) n'a pas permis de limiter le nombre de priorités approuvées au bout du compte. L'imprévisibilité du financement du Comité et des ressources du Secrétariat conjoint nuit à l'efficacité et à l'efficience des activités.

ES34. Le fait que le Comité ne soit guère connu dans les pays dénote un manque d'efficacité de sa communication et de ses campagnes d'information. Le Mécanisme de la société civile et le Mécanisme du secteur privé font connaître le Comité et informent leurs membres de ses produits et de ses décisions. Le problème réside dans les faiblesses de la communication entre les délégations à Rome et les ministères au niveau des pays.

ES35. **Conclusion 5:** Le Comité réformé a engagé une plus grande diversité des acteurs que ce fut le cas avant la réforme, en particulier à travers ses deux mécanismes de la société civile et du secteur privé. Un des défis à surmonter est le fait de veiller à ce que le Comité soit véritablement inclusif. La disponibilité insuffisante de services de traduction et d'interprétariat, en particulier pour les processus importants de négociation et les documents qui les accompagnent ainsi que l'inégalité dans le degré de capacité des membres et participants du CSA ont un impact négatif sur leur participation au processus du CSA. Le MSC et le MSP poursuivent leur évolution en tant que mécanismes inclusifs.

ES36. Le Comité a intégré l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes dans son ordre du jour. La question de la participation de la jeunesse reçoit plus d'attention que cela n'a été le cas dans le passé. Le Comité a intégré les intérêts des peuples autochtones dans ses travaux, mais les questions des peuples autochtones sont principalement portées et défendues par le Mécanisme de la société civile et non par le Comité dans son ensemble.

ES37. **Conclusion 6:** Le Comité pourrait offrir un bon modèle de collaboration et de partenariat pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable. Cependant, il lui manque encore un certain nombre des facteurs ou des conditions nécessaires pour fonctionner concrètement comme une plateforme multipartite.

ES38. Les initiatives multipartites qui donnent des résultats ont des objectifs clairs et se concentrent sur un problème précis, que les parties prenantes cherchent à résoudre ensemble. Le Comité traite un large éventail de problèmes de sécurité alimentaire; il ne propose pas aux parties prenantes de cause unique à laquelle se rallier. Le droit à une nourriture suffisante – l'un des moteurs de la réforme – ne figure pas dans les grandes priorités du Comité.

ES39. Les plateformes multipartites ont besoin de ressources prévisibles et d'un personnel de base stable pour fonctionner. Ces deux conditions ne sont pas réunies au sein du Comité, et cela compromet sa pérennité. Les plateformes multipartites qui fonctionnent efficacement savent communiquer leur vision et démystifier les aspects techniques de leurs activités. Ce n'est pas le cas du Comité.

ES40. Il devrait y avoir un respect et une confiance mutuelle entre les parties prenantes. Les choses continuent d'évoluer de ce point de vue au sein du Comité. Les gens ne travaillent pas ensemble parce qu'ils se font confiance – la confiance s'installe entre eux parce qu'ils travaillent ensemble. Les parties prenantes devraient avoir le sentiment qu'elles ont toutes le même poids, et que la même importance est accordée à toutes les contributions au sein du Comité. Sur ce point, il reste au Comité et à ses mécanismes du chemin à parcourir. Certains groupes se sentent exclus, ou n'ont pas l'impression qu'on accorde la même importance à leurs contributions qu'à celles des autres.

Recommandations

Cadre stratégique

ES41. **Recommandation 1:** Le Comité devrait élaborer un cadre stratégique pour orienter ses activités sur les moyen et long termes, en s'appuyant sur l'Agenda 2030 pour le développement durable comme cadre de référence. Le cadre stratégique ne remplace pas le PTPA - il définit la direction stratégique autour de laquelle le PTPA devrait être formulé. Bien que le Bureau soit chargé de diriger le processus, celui-ci devrait être un processus inclusif qui s'appuie sur les idées de tous les membres et participants du CSA ainsi que d'autres parties prenantes. L'horizon de planification devrait être à six ans, couvrant trois exercices biennaux et devrait être revu et mis à jour si nécessaire, à mi-parcours.

ES42. **Recommandation 2:** Dans le cadre du processus d'élaboration du cadre stratégique, le CSA devrait s'inspirer du futur rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les questions cruciales et émergentes ainsi que sur les exemples de ce que les autres acteurs mondiaux font dans le domaine de Sécurité alimentaire et Nutrition, pour permettre au CSA de clarifier les domaines dans lesquels il peut ajouter de la valeur. Le cadre stratégique devrait être éclairé par les réalités « sur le terrain » et permettre ainsi au CSA de disposer d'informations sur les priorités nationales en matière de Sécurité alimentaire et de Nutrition et notamment les mécanismes de coordination existants et prévus pour la Sécurité alimentaire et Nutrition.

ES43. **Recommandation 3:** Il existe différentes options pour l'élaboration d'un cadre stratégique. L'évaluation recommande qu'une logique d'intervention du programme ou de la théorie du changement soit élaborée pour aider à réfléchir aux résultats que le CSA veut atteindre et les voies logiques pour parvenir à ces résultats. Ceci pourrait impliquer la révision des trois principaux Résultats et l'introduction de résultats intermédiaires. La logique d'intervention indicative pour le programme, développée par l'équipe d'évaluation pourrait être utilisée comme point de départ. Le CSA pourrait également solliciter l'aide d'autres organismes qui ont adopté une approche basée sur une théorie du changement dans leur planification stratégique.

Programme de travail pluriannuel et financement durable

ES44. **Recommandation 4:** La structure et le processus du PTPA devraient être révisés. Le PTPA devrait être éclairé par le cadre stratégique mais aussi s'aligner sur lui et il devrait y avoir un lien clair entre les activités incluses dans le PTPA et les résultats prévus dans le cadre stratégique. Le CSA étudie la possibilité d'un programme de travail pluriannuel couvrant une période de 4 ans. Compte tenu de la difficulté rencontrée par le CSA pour assurer un budget pérenne pour une programmation biennale, le fait d'étendre le PTPA sur 4 ans signifie simplement que le Plan de travail inclura de nombreuses activités non

financées. La nécessité d'une perspective à moyen terme est prise en compte par la mise en place d'un cadre stratégique qui couvre trois exercices biennaux.

ES45. **Recommandation 5:** Le PTPA devrait être directement lié au processus budgétaire afin de limiter les déficits de financement chroniques auxquels est confronté le PTPA. Bien que le CSA vise à assurer un financement durable pour ses activités, il devrait également définir une hiérarchie des priorités pour ses travaux, rationalisant les Axes de travail le cas échéant (par ex. le PTPA, le Budget et le Suivi) et en réduisant les efforts investis dans d'autres Axes de travail moins urgents. Le CSA devrait trouver un équilibre délicat entre la qualité et la quantité des Axes de travail et éviter de trop se disperser sur une multitude de thématiques. Tout PTPA présenté lors de la Plénière du CSA devra inclure un budget pérenne, avec des engagements fermes de la part des donateurs et des allocations spécifiques aux Axes de travail prioritaires. Il devrait être clairement établi qu'aucun autre Axe de travail ne peut être lancé tant que des financements extrabudgétaires ne sont pas disponibles pour sa mise en oeuvre.

ES46. **Recommandation 6:** La capacité de mener des activités dans le PTPA dépend de l'existence d'un budget durable pour le CSA. Le Bureau devrait prendre les mesures suivantes pour assurer un financement durable au CSA:

- (i) Il devrait élaborer de manière urgente une stratégie de mobilisation des ressources. La stratégie de mobilisation des ressources devrait être sous-tendue par un message simple et clair concernant le CSA, qui résonnera auprès des partenaires financiers potentiels. La stratégie de mobilisation des ressources devrait se focaliser sur la Plénière du CSA et les Axes de travail, le HLPE et le MSC.
- (ii) Les sources de financement devraient être diversifiées. Les fondations privées et les donateurs du secteur privé devraient être approchées, tout en veillant à ne pas s'exposer à des conflits d'intérêts. La base des donateurs publics devrait être élargie, avec un appel lancé aux États membres du CSA qui n'ont pas encore contribué au CSA depuis la réforme.
- (iii) Les ABR devraient être approchées en vue d'obtenir une légère augmentation de leur contribution annuelle.
- (iv) Il devrait y avoir une plus grande transparence dans le processus budgétaire, notamment en détaillant les raisons des décisions d'allocation budgétaires. Tout aussi importante est la transparence dans les dépenses. Il devrait y avoir une reddition des comptes des dépenses réalisées dans les cas où cela ne se fait pas encore.
- (v) Il devrait y avoir une analyse des processus de fonctionnement afin d'identifier des économies possibles et les possibilités de réduction des coûts.
- (vi) Le Secrétariat devrait comporter un poste consacré à la mobilisation des ressources, l'analyse budgétaire et la reddition de comptes pour les dépenses.

Secrétariat du CSA

ES47. **Recommandation 7:** La structure du Secrétariat du CSA devrait être révisée pour garantir son adéquation et pour une meilleure utilisation de son personnel. Une attention particulière devrait être accordée à la répartition des tâches et responsabilités du personnel de niveau P5 afin de s'assurer qu'il est déployé efficacement. Leur rôle de liaison entre leurs organismes respectifs et le CSA ainsi que leur rôle dans la fourniture d'orientations

politiques et de conseils techniques au personnel professionnel de niveau intermédiaire devrait avoir un caractère prioritaire. La répartition de la charge de travail entre les membres du personnel professionnel de niveau intermédiaire devrait être équilibrée afin que chaque membre du personnel soit en mesure de consacrer suffisamment de temps aux tâches attribuées. Les fiches descriptives de poste (Termes de référence) de toutes les positions au sein du Secrétariat du CSA devraient être révisées et mises à jour.

ES48. **Recommandation 8:** Il est essentiel que les ABR pourvoient les sièges vacants parmi les postes en détachement dans des délais raisonnables afin de permettre d'assurer la continuité des opérations du Secrétariat du CSA. Il est recommandé que soit convenu un accord formel entre le Comité et les Agences basées à Rome sur le détachement de personnel, y compris un accord dans lequel elles s'engagent à pourvoir les postes en détachement dans les mêmes délais que ceux des affectations sur les postes vacants dans leurs organismes respectifs.

ES49. **Recommandation 9:** La Présidence du CSA, la Direction du département de l'ESA au sein de la FAO et le Secrétariat du CSA devraient convenir d'un protocole de reddition de comptes afin de garantir que la Présidence et la Direction reçoivent les informations dont ils ont besoin pour mener à bien leur mission de contrôle.

ES50. **Recommandation 10:** Au sein du Secrétariat du CSA, l'information est fragmentée et détenue par des personnes à titre individuel. Le Secrétariat du CSA devrait revoir ses processus d'information et de gestion des connaissances pour veiller à ce que des informations importantes, par exemple, sur les budgets et les finances, soient disponibles dans un dépôt d'information qui puisse être consulté par tous en cas de besoin.

Communication et sensibilisation

ES51. **Recommandation 11:** Le CSA devrait adopter le principe selon lequel la communication au sujet du CSA relève de la responsabilité de tous les membres et participants du CSA, avec un soutien apporté par la fonction de communication du Secrétariat du CSA. Il pourrait être proposé que les membres du Bureau facilitent une activité de sensibilisation dans les régions respectives. Cela permettrait d'élargir la responsabilité de la communication et de l'accroissement de la notoriété du CSA aux niveaux régionaux. Les non-membres du Bureau devraient être invités à faciliter des activités de sensibilisation dans leurs pays respectifs. Le Secrétariat du CSA peut apporter son soutien à ces activités en développant de brèves notes d'informations y compris une présentation normalisée du CSA. Ces fiches d'information peuvent être utilisées par les membres du Groupe consultatif dans leur travail de sensibilisation, si nécessaire.

ES52. **Recommandation 12:** Le Secrétariat du CSA devrait être chargé de communiquer avec les pays, après approbation par le Bureau, sur des questions comme la demande d'informations auprès des pays ou l'envoi d'informations aux pays. Toute requête d'information ou envoi d'information doit d'abord être validée par le Bureau. Ceci pourrait permettre aux pays de recevoir l'information en temps voulu et d'être en mesure de répondre aux requêtes. Le CSA devrait demander aux gouvernements d'identifier les points focaux pour la communication avec le CSA, car cela faciliterait le flux d'informations entre les représentants des gouvernements et le Secrétariat du CSA.

Groupe consultatif du CSA

ES53. **Recommandation 13:** Le Bureau devrait revoir la composition et les processus du Groupe consultatif afin de s'assurer qu'il est en mesure de remplir efficacement ses

fonctions. Les membres du Groupe consultatif qui n'ont pas assisté à trois réunions consécutives au cours de l'exercice biennal devraient être invités à expliquer la raison de leur non-participation et confirmer leur intérêt à participer aux activités futures du Groupe. Ces membres pourraient se voir proposer un siège ad-hoc au sein du Groupe et ne participer que quand l'ordre du jour comporte un point qui les concerne ou les intéresse particulièrement.

ES54. Les demandes de sièges au Groupe consultatif devraient être étudiées et répondues par le Bureau dans un délai raisonnable. Les demandes devraient être étudiées uniquement si elles sont accompagnées d'une proposition détaillée précisant, entre autres:

- La manière dont le requérant contribuera aux objectifs du CSA et y apportera de la valeur ajoutée;
- La contribution qui a été apportée par le requérant à ce jour aux processus du CSA et à d'autres structures;
- Une résolution de la part des organisations membres demandant à être représentées ainsi que des chiffres fiables et vérifiables sur le nombre et la qualité des adhérents;
- Les mécanismes de gouvernance - composition des structures de prise de décision ou de direction;
- La manière dont sa participation au sein du Groupe consultatif sera financée;
- Déclaration de conflit d'intérêts éventuels
- La participation éventuelle à d'autres organes intergouvernementaux

ES55. **Recommandation 14:** En ce qui concerne les demandes actuelles pour la mise en place de nouveaux mécanismes ou des sièges supplémentaires, la décision incombe au Bureau. Il a été demandé à l'évaluation de donner son avis sur ces demandes et sur la répartition actuelle des sièges. L'avis de l'équipe d'évaluation est la suivante:

- (i) Le MSP a demandé une parité dans la répartition des sièges avec le MSC, autrement dit, quel que soit le nombre de sièges attribué au MSC, le MSP en recevrait le même. De l'avis de l'équipe d'évaluation, une égalité de voix ne signifie pas forcément qu'il doit y avoir parité dans le nombre de sièges. Le MSC s'est vu allouer 4 sièges pour contrer le déséquilibre de pouvoir inhérent entre les organisations de la société civile et celles du secteur privé. Le principe d'inclusion qui sous-tend la réforme a pour but de donner la priorité aux voix des populations qui ont été historiquement marginalisées. Instaurer une parité dans la répartition des sièges ne servirait donc qu'à renforcer l'asymétrie prédominante dans la répartition du pouvoir entre la société civile et le secteur privé dans le cadre d'une plate-forme multipartite et saperait donc les principes mêmes de la réforme.
- (ii) L'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) a demandé la création d'un mécanisme consacré spécifiquement aux agriculteurs. L'argument est que les agriculteurs ne sont pas représentés de manière adéquate par le MSC, étant donné que ce dernier représente des mouvements sociaux et non les agriculteurs tandis que le MSP représente l'agrobusiness et non les agriculteurs. L'équipe d'évaluation n'est pas convaincue par cet argument, étant donné qu'il y a des agriculteurs représentés dans les deux mécanismes. En outre, l'Organisation mondiale des

agriculteurs n'a pas présenté de proposition détaillée sur la manière dont elle envisage le fonctionnement d'un tel "Mécanisme des agriculteurs". A l'heure actuelle l'OMA dispose d'un siège ad-hoc et ils devraient s'en servir pour démontrer la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter au Groupe consultatif et au CSA dans son ensemble.

- (iii) Il faudrait envisager d'allouer un siège de participant à l'OMS, étant donné qu'ils ont apporté la preuve de leur engagement et de leur contribution au CSA.
- (iv) Il faudrait envisager d'allouer un siège supplémentaire au MSP afin de mieux représenter les petites et moyennes entreprises, sous réserve de la présentation par le MSP d'une proposition détaillée en ce sens.
- (v) Le MSC devrait être invité à présenter une proposition complète motivant la nécessité de sièges supplémentaires. L'attribution d'un siège supplémentaire devrait être subordonnée à la démonstration préalable par le MSC qu'il est parvenu à résoudre les problèmes de son organisation interne, en particulier, la manière dont la communication et la participation des sous-régions peuvent être améliorées.

Plénière de la CSA

ES56. **Recommandation 15:** La session plénière du CSA est l'apogée du travail accompli au cours de l'année et le Bureau devrait veiller à ce que la Plénière soit une plate-forme dynamique où se déroule un dialogue sur les principales questions du moment dans le domaine de la Sécurité alimentaire et de la Nutrition. Les nombreux événements secondaires ne devraient pas être considérés comme une menace pour la Plénière principale, mais comme une occasion de rendre le CSA plus visible pour un public plus large que les seuls participants à l'assemblée plénière. Les événements parallèles peuvent également servir à initier un dialogue sur les questions difficiles ou controversées qui n'ont pas réussi à être inscrites à l'ordre du jour de la session plénière du CSA.

ES57. **Recommandation 16:** Le Bureau devrait revoir sa pratique récente qui consiste à organiser des négociations bien à l'avance de la semaine de la Plénière. Le processus de négociation est aussi important que les recommandations relatives aux politiques qui sont finalement approuvées et il est essentiel que le processus soit aussi inclusif que possible. Même si ces processus inclusifs prennent du temps, l'inclusivité est susceptible d'être plus efficace sur le long terme plutôt que le fait d'opter pour une approche basée sur une efficacité dans le court-terme, qui laisse de côté, voire exclut, les personnes ne pouvant faire le voyage vers Rome plusieurs fois dans l'année.

Mécanisme de Suivi

ES58. **Recommandation 17:** Le CSA devrait élaborer un cadre général qui définit son rôle dans les diverses activités regroupées sous le concept de "Suivi". Une grande confusion a été créée par l'utilisation générique du terme pour couvrir des fonctions différentes mais liées entre elles. Le CSA devrait aligner sa terminologie et son approche avec celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'approche suivante est recommandée pour le rôle CSA dans la promotion de la redevabilité et le partage des Bonnes pratiques à tous les niveaux:

- (i) la fonction du CSA est d'assurer le suivi et d'analyser les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux produits de convergence des politiques élaborés par le CSA ainsi que des recommandations relatives aux politiques des Axes de travail

sur les politiques. S'agissant d'analyses périodiques, un calendrier devrait être mis en place pour la conduite de ces analyses tout au long de l'exercice biennal.

- (ii) la fonction du CSA est d'organiser des événements spéciaux pour faciliter le partage des Bonnes pratiques. Ces événements peuvent être éclairés par les informations recueillies lors de ces analyses périodiques.
- (iii) Le suivi détaillé des politiques, des programmes et des plans relève de la responsabilité des gouvernements nationaux. Le CSA devrait envisager de procéder de mener une enquête (sur la base du volontariat) tous les deux ans afin d'obtenir des informations sur l'utilisation et l'application des produits du CSA et des recommandations relatives aux politiques.
- (iv) Le CSA devrait en cas de besoin, mandater des évaluations indépendantes sur les principaux aspects de ses travaux.

ES59. **Recommandation 18:** Il est essentiel que les processus de décision et de formulation de recommandations du CSA fassent l'objet d'un suivi et d'une reddition de comptes. Le Secrétariat du CSA devrait améliorer le système actuel de suivi de prise de décisions et d'élaborations de recommandations. Le système devrait au minimum identifier la décision, les mesures prises, les motifs de déviation ou de non-exécution de l'action.

Groupe d'experts de haut niveau

ES60. **Recommandation 19:** La Présidence du Comité directeur du HLPE devrait interagir avec le Bureau et le Groupe consultatif pour les tenir au courant des développements des travaux du HLPE. Une telle séance d'information informelle ne doit pas être considérée comme une menace pour l'indépendance du HLPE et peut encourager les membres du Bureau et du Groupe consultatif à mieux promouvoir le travail du HLPE. Des discussions similaires devraient avoir lieu entre les deux Secrétariats, afin qu'il y ait une appréciation mutuelle du travail réalisé par chacun.

Groupes de travail à composition non limitée (GTCNL)

ES61. **Recommandation 20:** Le Bureau devrait rationaliser le nombre de groupes de travail en consolidant les GTCNL qui ont des fonctions connexes. Il devrait par ailleurs faire le point sur les groupes de travail qui ont achevé la tâche qui leur avait été confiée par la Plénière et n'ont plus besoin de continuer à fonctionner. Il devrait envisager de créer un GTCNL pour la planification, la budgétisation et le suivi des décisions plénières du CSA afin de remplacer le Groupe de travail sur le PTPA. Le statut du GTCNL sur le cadre stratégique GSF devrait être réexaminé une fois que celui-ci a terminé sa révision du GSF, étant donné que la mise à jour du GSF après chaque plénière ne nécessite pas de GTCNL à part entière.

ES62. **Recommandation 21:** Tous les GTCNL devraient disposer de Termes de référence définissant leur fonctionnement. Les Termes de référence devraient préciser les objectifs du GTCNL ainsi que les résultats que le GTCNL doit atteindre au cours de l'exercice biennal. Dans le cas où ce GTCNL est un GTCNL en rapport avec les politiques, il doit être muni d'une date de clôture de ce groupe. Les Termes de référence doivent inclure les rôles et les responsabilités de la Présidence, des participants et des équipes de travail techniques qui soutiennent le GTCNL. Lorsque le travail de deux ou plusieurs GTCNL ou d'autres Axes de travail politiques sont liées entre eux, il conviendrait de prévoir des réunions conjointes des Présidences de chaque GTCNL concerné.